

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 11 janvier 2010 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présents : le Maire, Clive Kiley et les conseillers Claude Lacroix, Mario Lemire, Lucie Laperle, Sophie Perreault et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

01-01-10

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec ajouts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

02-01-10

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault *QUE* les procès verbaux des séances tenues les 7 et 14 décembre 2009 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le rapport des permis de construction et lotissement du mois de décembre 2009 a été déposé et reconnu par le Conseil.

Le rapport annuel des permis de construction émis en 2009 a été déposé par Normand Légaré, Inspecteur, et reconnu par le Conseil.

03-01-10

*CONSIDÉRANT* la résolution #201-12-2009 autorisant le coordonateur des travaux publics de procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule municipal ;

*CONSIDÉRANT QU'*un appel d'offres a été lancé le 8 décembre dernier demandant des prix pour un véhicule municipal ;

*CONSIDÉRANT QUE* quatre (4) soumissions ont été reçues comme suit :

Nom du soumissionnaire	Modèle du soumissionnaire	Prix mensuel location	Prix paiement unique	Intérêt achat	Délais livraison
Lessard Hyundai	Santa-Fe	nil	27 988,00 \$	nil	4 sem.
St-Raymond Hyundai	Santa-Fe	611,08 \$	29 203,00 \$	0,90%	4 sem.
St-Raymond Toyota	Rav4	648,11 \$	29 500,00 \$	4,90%	3 sem.
Automobile Dalton	Ford Escape	560,37 \$	25 841,00 \$	5,74%	6-8 sem.

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte le plus bas soumissionnaire, Automobile Dalton pour l'achat du véhicule Ford Escape 2010 au coût de 25 841.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04-01-10

*CONSIDÉRANT* la résolution #186-11-2007 octroyant un contrat de déneigement, pour une période de trois (3) ans, à Axco Aménagement Inc. ;

*CONSIDÉRANT QUE* le bout du chemin de Wexford est maintenant construit et nécessite l'entretien hivernal ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon octroie un ajout au contrat en vigueur avec Axco Aménagement Inc. d'une somme totale de huit mille dollars (8 000.\$), taxes en sus, pour l'entretien hivernal, de niveau 2, de la portion supplémentaire du chemin de Wexford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05-01-10

*CONSIDÉRANT QUE* le service des parcs désire se procurer une motoneige plus puissante et à la fois plus économique en carburant ;

*CONSIDÉRANT QUE* la motoneige actuelle sera donnée au service d'incendie de Shannon ;

*CONSIDÉRANT QUE* deux (2) soumissions ont été reçues pour un modèle BOMBARDIER SKANDIC 2010 SWT V-800, équipé d'un moteur à quatre temps, propre, économique en carburant et offrant plus de puissance, soit :

Adrénaline Sport QC	11 500.\$, taxes en sus
Dion Moto St-Raymond	11 590.\$, taxes en sus

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte le plus bas soumissionnaire, Adrénaline Sport QC, pour l'achat d'une motoneige modèle BOMBARDIER SKANDIC 2010 SWT V-800, au coût de 11 500.\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-01-10

*CONSIDÉRANT QUE* l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

06-01-10

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA, dont le siège social est situé au 463 boul. Renault, C.P. 5128, Beauceville, Québec G5X 3P5, pour et à l'acquit de la Municipalité de Shannon toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-01-10

*CONSIDÉRANT* la demande de la MRC de La Jacques-Cartier d'identifier nos priorités locales dans le cadre de la Sécurité publique et les services de la Sûreté du Québec ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité engage depuis plusieurs années les services d'une firme externe pour la surveillance l'été ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon établisse comme priorité locale une présence policière accrue sur le territoire de la Municipalité de Shannon en matière de respect des limites de vitesse et de la sécurité routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La liste des correspondances reçues durant le mois de décembre 2009 a été déposée et reconnue par le Conseil.

08-01-10

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix que les comptes suivants soient payés :

Admini-Gestion Inc. – mise à jour .....	95.94\$
Agence du Revenu – DAS – mois de décembre.....	9 432.99
Alain Castonguay – rémunération .....	650.00
Alex Pagé – rémunération pompier.....	650.00
André Leduc – kilométrage .....	390.74
Aréo-Feu – habits pompier.....	3 304.98
Ass. des chefs des incendies du Québec – cotisation .....	208.82

Bell Canada.....	2 020.74\$
Bell Mobilité – cellulaires.....	478.24
Brassardburo – fournitures .....	244.07
Bureau en Gros – fournitures.....	373.28
Camions Freightliner Québec Inc. – fournitures .....	171.15
CamTrac Bernières – pièces pour Kubota.....	77.82
Canac Marquis Grenier – fournitures.....	994.23
Cash – lettres enregistrées, kilométrage, etc. ....	36.15
Centre de communications de la capitale – cellulaire.....	516.74
Centre Mécanique Shannon – pneus sur 6 roues .....	1 678.23
Charles Rossignol – travaux.....	3 961.91
Chronicle Telegraph – publicité .....	33.86
Claude Langlois – rémunération pompier.....	650.00
Clive Kiley – allocation .....	2 250.00
Club Social – remboursement .....	1 261.66
Combeq – adhésion 2010.....	287.83
Copies de la Capitale Inc. – cartes de Noël.....	358.32
Cyr Ouellet – rémunération pompier.....	650.00
David Hervé – rémunération pompier.....	650.00
Debbie Stowe – réunion urbanisme.....	45.00
Delage Landen – location timbreur .....	389.42
Denis Champagne – rémunération pompier.....	650.00
Dessau – honoraires professionnels – aqueduc.....	178 285.75
Dickner Inc. – support pour barils d’huiles.....	1 487.47
Dion Moto St-Raymond – réparations – motoneige.....	718.20
Échaufaudage Falardeau Inc. – inspection – postes 25 & 29 .....	1 311.61
Équipement de sécurité du Québec – bottes.....	752.20
Eric Blais – rémunération pompier.....	650.00
Eric Bouchard – rémunération pompier .....	650.00
Eureka Signature – panneaux pour les parcs.....	603.88
Excavations Ste-Croix Inc. – travaux – Wexford .....	646 907.37
Francis St-Georges – réunion urbanisme.....	45.00
Gaureau Environnement Inc. – location – bac.....	49.67
Gébourg – entretien – lampadaires (deux mois) .....	2 572.04
Gestion Valcartier – Plan Sports Loisirs 2010 .....	18 103.00
Heenan & Blaikie – honoraires professionnels.....	15 055.50
Home Dépôt – fournitures.....	847.96
Hydro-Québec.....	27.44
Jacques Poulin – réparations et achat.....	1 009.81
Jean Bernier – rémunération pompier .....	650.00
Jean-Marc Pageau – contrat et édifices .....	1 826.37
Jessy Lannin – rémunération pompier.....	350.00
La Haye Fleuriste – Labbé George Marceau.....	103.85
LVM Technisol – honoraires professionnels.....	25 564.33
Marc Gagnon – rémunération pompier.....	650.00
Maxxam – analyses d’eau .....	1 280.57
Merrill Allard Inc. – essence.....	2 177.68
Méto Excavation Inc. – pmt 3 – 4A et pmt 3 – 4 B/4C.....	820 486.92
Mini Général Hydraulique Inc. – pièces .....	24.84
Ministère du Revenu – DAS décembre.....	18 255.90
Mun. de St-Gabriel-de-Valcartier – Mont Brillant .....	3 067.20
Mutuelle des municipalités du Québec – déductible Gosford.....	2 500.00
Nicolas Proulx – rémunération pompier.....	650.00
Normand Légaré – remboursement – essence .....	49.00
Normand Légaré – réunion urbanisme .....	60.00
Nutrinor – propane pour chalet .....	302.28
Orizon Mobile – système de communication .....	183.71
Ouellet & Leduc – fournitures pour les plans.....	108.36
Pagenet Inc. ....	11.18

Patrick Feeney – rémunération pompier .....	650.00\$
Pierre Chamberland – garage .....	664.00
Plomberie Daniel Leclerc Inc. – poste de suppression .....	1 098.67
Postes Canada – calendriers .....	510.14
Produits Sany Inc. – produits de nettoyage .....	566.44
Promotions Murray – vêtements – voirie.....	1 162.62
Publications CCH – mises à jour.....	383.25
Québec Municipal – adhésion annuelle .....	564.38
Quinc. Co-Op Ste-Catherine – équipements .....	167.75
Ram Gestion – fournitures de bureau .....	509.54
Reno Dépôt – robinets pour réservoirs d'huiles .....	69.94
Réseau de Transports de la Capitale – contrat – autobus.....	51 724.06
Restaurant St-Hubert – réunions – Winterfest .....	174.51
Shaun Feeney – rémunération pompier.....	650.00
Signalisation Lévis Inc. – panneau de signalisation.....	67.50
SMB Entreprise – location machinerie .....	349.91
Sophie Perreault – réunion urbanisme.....	45.00
Stéphane Hamel – rémunération pompier .....	650.00
Steve Sauvageau – rémunération pompier.....	650.00
Strato Inc. – licences pour chiens 2010 .....	259.61
Trudel & Piché – tracteur bidirectionnel .....	4 043.62
Ville de Québec – boues de fosses septiques .....	248.00
Wilson Lafleur – renouvellement pour 2010.....	177.98
Wurth – coffre outils et fournitures .....	391.67
Yanick Gauthier – rémunération pompier .....	650.00

08-01-10

TOTAL

1 846 319.80\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-01-10

*CONSIDÉRANT QUE* M. Jean-Marc Pageau effectue l'entretien ménager du complexe municipal au 50 St-Patrick, et ce depuis mars 1995 ;

*CONSIDÉRANT QUE* le travail est bien fait et le Conseil désire renouveler ce contrat pour une autre année ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon renouvelle pour 2010 le contrat avec M. Jean-Marc Pageau pour l'entretien ménager du complexe municipal au 50 St-Patrick au coût total annuel de 11 218.66\$, payable en douze versements égaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-01-10

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise une hausse des salaires de 3,0% pour l'année 2010 ;

*ET QUE* la Directrice Générale soit autorisée à payer les salaires des employés municipaux haussés au 1<sup>e</sup> janvier 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-01-10

*CONSIDÉRANT QUE* le Centre de la Famille Valcartier demande une subvention dans le cadre du projet de « travailleurs de milieu » pour l'année 2010 ;

*CONSIDÉRANT QUE* les jeunes de Shannon sont inclus dans ce projet sur la prévention et la diminution de la délinquance ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon octroie une subvention de cinq mille dollars (5 000.\$) au Centre de la Famille Valcartier pour le projet des « travailleurs de milieu » durant la saison estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-10

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise la Directrice générale de payer les factures mensuelles régulières lors de leur réception ou dès leur échéance, comme suit :

Hydro Québec, Bell Canada, Bell Mobility, BCE Emergis (internet), Postes Canada, Costco, Réseau de Transport de la Capitale, Visa, Eko (essence), tous contrats mensuels et de location, remise des DAS provincial et fédéral, assurance collective, plan de retraite, remboursement des taxes, Gébourg Construction (éclairage public) ainsi que les allocations au maire et conseillers

*ET QUE* ces factures soient sur la liste des comptes du mois déposée au Conseil municipal à la séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-01-10

*CONSIDÉRANT* la Loi sur l'accès à l'information et le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents, Section II*, relatifs aux documents détenus par les organismes municipaux ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QUE* la Municipalité de Shannon fixe les frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal comme suit :

- 13-01-10
- a) 13.75\$ un rapport d'événement ou d'accident ;
  - b) 8.00\$ une copie de plan sur traceur ;
  - c) 3.45\$ une copie d'un plan général des rues ou de tout autre plan ;
  - d) 3.45\$ une page rédigée ou manuscrite ;
  - e) 2.75\$ par page pour une photocopie du rapport financier, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35.\$ ;
  - f) 0.34\$ par page pour une photocopie d'un règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35.\$ ;
  - g) 0.34\$ une page photocopiee autre que ceux énumérés ci-après et en utilisant notre papier ;
  - h) 0.01\$ par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum ;
  - i) 0.01\$ par nom pour la reproduction de la liste de contribuables ou habitants ;
  - j) 0.25\$ une page photocopiee autre que ceux énumérés ci-après et en utilisant leur papier ;
  - k) 0.30\$ une page photocopiee et brochée autre que ceux énumérés ci-après et en utilisant leur papier ;
  - l) 5.00\$ pour la 1<sup>e</sup> page d'une transmission par fax de documents à laquelle s'ajoute les frais pour les documents énumérés par cette résolution (aucuns frais sont exigibles pour la facture jointe à la transmission) ;
  - m) 2.00\$ par page pour une copie de la matrice imprimée de notre système informatique ;
  - n) 35.00\$ l'heure, temps horaire lors de la recherche, la transcription manuelle de document informatisé, la préparation de la transmission ainsi que de photocopies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-01-10

*CONSIDÉRANT* les élections municipales de novembre 2009 ;

*CONSIDÉRANT* la Loi #84, *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation sanctionnée* le 8 juin 2002 ;

*CONSIDÉRANT QUE* la résolution #09-01-2004 autorise les personnes compétentes à célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Municipalité de Shannon ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon demande au Ministère de la Justice de désigner Mme Sophie Perreault, M. Stéphane Hamel et M. Mario Lemire, conseillers comme célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles ;

*ET QUE* M. Jean-Marc Beaulieu, ex-conseiller, code #16168 soit retiré de la liste des personnes compétentes de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-01-10

*CONSIDÉRANT* le projet de règlement #386 pourvoyant au traitement des membres du Conseil municipal ;

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte le projet de règlement #386 et donne avis public dudit règlement ;

*ET QUE* la Municipalité de Shannon adoptera ledit règlement #386 lors de la séance ordinaire à être tenue le 1<sup>e</sup> février 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-10

*CONSIDÉRANT* le règlement numéro #386 pourvoyant le traitement des membres du conseil municipal ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'article 9 stipule que l'allocation au kilomètre est fixée par résolution du Conseil en début de chaque année ;

*CONSIDÉRANT QUE* les autres employés et personnes autorisées obtiennent les frais de déplacement au même taux que les membres du Conseil ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane , *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon fixe l'allocation au kilomètre pour les frais de déplacement d'un membre du Conseil ainsi que tout autre employé et personne autorisée à 0.45\$ le kilomètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Claude Lacroix lève la séance ordinaire à 19h50.

Clive Kiley,  
Maire

Dale Feeney,  
Directrice Générale

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 18 janvier 2010 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire, Clive Kiley et conseillers Mario Lemire, Lucie Laperle, Sophie Perreault et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

RÈGLEMENT  
NUMÉRO 384

**RÈGLEMENT NUMÉRO 384**

**RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION DU BUDGET ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR 2010**

*CONSIDÉRANT QUE* l'avis de présentation de ce règlement a été préalablement donné par ce Conseil à sa séance régulière tenue le 7 décembre 2009 ;

*CONSIDÉRANT QUE* les dépenses anticipées de la Municipalité de Shannon pour l'année 2010 sont :

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE :</b>	
Conseil municipal.....	82,000.\$
Gestion financière & administrative.....	774,015.\$
CMQ – quote-part .....	15,040.\$
MRC, Évaluation, Géomatique.....	162,955.\$
Greffe et application de la Loi .....	12,500.\$
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE :</b>	
Police & Sécurité.....	334,730.\$
Protection contre les incendies .....	110,000.\$
Autres – Brigadiers Scolaires.....	40,000.\$
<b>TRANSPORT :</b>	
Réseau routier – Voirie .....	1,151,855.\$
Transport en commun.....	615,000.\$
<b>HYGIÈNE DU MILIEU .....</b>	<b>430,315.\$</b>
<b>VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES .....</b>	<b>62,000.\$</b>
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME &amp; DÉVELOPPEMENT .....</b>	<b>49,560.\$</b>
<b>LOISIRS &amp; CULTURE :</b>	
Activités récréatives et parcs .....	410,055.\$
Activités culturelles – bibliothèque .....	78,825.\$
<b>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES .....</b>	<b>158,025.\$</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES.....</b>	<b><u>4,486,875.\$</u></b>

*CONSIDÉRANT QUE* les revenus anticipés de la Municipalité de Shannon pour l'année 2010 sont :

<b>TAXES GÉNÉRALES :</b>	
Taxes foncières générale : – résidentiel, chalet, agricole.....	1,542,730.\$
– immeuble non-résidentiel .....	26,215.\$
Ordures/Recyclage .....	176,705.\$
Fosses septiques.....	70,200.\$
<b>GOVERNEMENT DU CANADA – En lieux de taxes :</b>	
Taxes foncières générale : – immeuble résidentiel .....	450,560.\$
– immeuble non-résidentiel.....	192,395.\$
Ordures/Recyclage .....	125,805.\$
Transport en commun.....	615,000.\$
Taxes spéciales .....	485,055.\$

**GOVERNEMENT DU QUÉBEC :**

En lieux de taxes – écoles .....	19,000.\$
Transferts inconditionnels .....	119,550.\$
<b>AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES</b> .....	<b>663,660.\$</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b> .....	<b><u>4,486,875.\$</u></b>

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QU'un* règlement de Conseil portant le numéro 384 et intitulé « **RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION DU BUDGET ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR 2010** » soit et est adopté et que les taux de taxes suivants soient imposés :

**Taxe foncière générale :** (du 100.\$ d'évaluation)

– Immeuble résidentiel, chalet, agricole .....	0.58\$
– Immeuble non-résidentiel .....	0.58\$

**Ordures/Recyclage :**

– Résidentiel, chalet, agricole – par logement .....	130.00\$
– Commerce résidentiel .....	40.00\$
– Cabine touristique – par 4 cabines .....	520.00\$
– Immeuble commercial – taux de base .....	130.00\$
– Taux commercial – par tonne métrique .....	147.15\$

**Fosses septiques :**

– Règlement #354 – résidentiel, cabine touristique ....	60.00\$
– chalets (saisonnier) .....	30.00\$

**Taxes spéciales :**

– Règlement #278 – déneigement .....	38.86\$/m. lin.
– Règlement #279 – réseau d'égouts .....	34.19\$/m. lin.
– Règlement #302 – éclairage public .....	2.34\$/m. lin.

*QUE* le taux d'intérêt soit fixé à 12% annuel pour tout compte impayé à son échéance ;

*QUE* les frais et charges administratifs soient fixés à 10.\$ par transaction ;

*QUE* tous compte de taxes supérieur à 300.\$ soit payable en trois versements, soit le 6 avril, le 4 juin et le 2 août 2010 ;

*ET QUE* le présent règlement numéro 384 entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Mario Lemire lève la séance extraordinaire à 19h45.

Clive Kiley,  
Maire

Dale Feeney,  
Directrice Générale